

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2026
2. Projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil collectif de mineurs : approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025
3. Convention de gestion d'itinéraire cyclotouristique « Villages et falaises du Pertuis Breton » avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle : approbation et autorisation de signature
4. Décisions du Maire
5. Décisions du Maire - Délégation finances
6. Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il propose au Conseil municipal de désigner Dorothée BERGER comme Secrétaire de séance, qui l'accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et demande au Conseil municipal de l'approuver.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 22
<u>Date de convocation</u> : 24/02/2026

Présents : M. ALGAY Jean-Luc, Mme BENARROUS Idalina, Mme COUTANCEAU Marie-Christine, Mme CROUZEAU Aurélie, M. ESCOBAR Raymond, M. PAIN Claude, M. BOUILLAUD Jean-Louis, M. JOYEUX Jacky, M. HEMAR Bruno, Mme PEULLEMEULLE Gaëlle, M. DUHAMEL Stéphane, Mme SAUVETRE Monique, Mme BRY Valérie, Mme DELAUNE Claire, M. TONAL Gurvan, Mme BERGER Dorothée, Mme PERI Danielle, Mme VILLANOVA Annie, Mme CAPPE Myleine

Excusés : M. CADET Yannick (donne pouvoir à M. TONAL Gurvan), M. CHARBONNIER Raphaël (donne pouvoir à Mme CROUZEAU Aurélie), Mme CAYZAC Aurélie (donne pouvoir à M. HEMAR Bruno), Mme RENAUD Lucette

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

Rapporteur : M. le Maire

Annexe : Procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2026.

2 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Mme Crouzeau

Annexes : Compte-rendu à la collectivité au 31 décembre 2025

Par délibération du 1^{er} juillet 2025, le Conseil municipal de L'Houmeau a décidé :

- D'engager, en tant que maître d'ouvrage, le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil collectif de mineurs,
- D'attribuer à la Société publique locale (SPL) Charente-Maritime Développement un mandat de maîtrise d'ouvrage, formalisant un accompagnement à la fois dans la conception et la réalisation du projet.

Une convention de mandat a ainsi été signée le 4 juillet 2025 par la commune de L'Houmeau et la SPL Charente-Maritime Développement.

Conformément à l'article 19 de la convention de mandat, la SPL Charente-Maritime Développement établit, au 31 décembre, un compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) qui doit être approuvé par la commune.

Ce compte-rendu annuel vise à présenter au Conseil municipal une description du déroulement de l'opération, principalement en termes financiers, pour lui permettre de suivre, en toute transparence, sa situation et de décider des mesures à prendre pour en maîtriser l'évolution.

Le Maire propose de suspendre la séance du Conseil municipal afin de donner la parole à madame Emma DIEU VIAL-PONROUCH, chargée d'opération à la SPL Charente-Maritime Développement, afin qu'elle présente le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC).

Madame Emma DIEU VIAL-PONROUCH présente le CRAC.

Le Maire demande si les élus ont des questions. Aucune question n'est posée.

Le Maire propose alors de reprendre la séance du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention le mandat de maîtrise d'ouvrage établi entre la commune de L'Houmeau et la Société publique locale (SPL) Charente-Maritime Développement, approuvé par délibération du 1^{er} juillet 2025,

Vu le Compte-rendu annuel à la commune de L'Houmeau en date du 31 décembre 2025, établi par la Société publique locale (SPL) Charente-Maritime Développement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel à la commune de L'Houmeau en date du 31 décembre 2025 pour le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil collectif de mineurs.

3 - CONVENTION DE GESTION D'ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE « VILLAGES ET FALAISES DU PERTUIS BRETON » AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (CDA) DE LA ROCHELLE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : M. Bouillaud

Annexe : Convention de gestion d'itinéraire cyclotouristique « Villages et falaises du Pertuis Breton »

La Stratégie d'équilibre touristique 2023-2030 de la CDA de La Rochelle prévoit de faciliter les mobilités décarbonées à travers :

- Le renforcement des itinéraires cyclables et pédestres à vocation de loisirs
- La création des produits touristiques pour découvrir l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le Schéma départemental des véloroutes, voies vertes et randonnées prévoit la réalisation d'une boucle cyclotouristique au Nord de l'agglomération.

Dans ce cadre, la CDA de La Rochelle a créé une boucle de 28 kilomètres reliant les villages d'Esnandes, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Lagord et L'Houmeau aux falaises du Pertuis Breton au départ de la Maison de la baie du Marais Poitevin.

Cette boucle, qui permettra de valoriser les patrimoines et commerces des communes, s'appuie sur les infrastructures existantes et ne nécessite pas d'aménagements supplémentaires. Son jalonnement nécessite toutefois la pose de signalétiques directionnelles.

L'itinéraire sera jalonné par des panneaux directionnels vélo (Dv) et des pastilles conformément aux consignes de l'Instruction interministérielle sur la sécurité routière (IISR), au Guide de jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables et au Référentiel national de cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo.

La CDA de La Rochelle fera appel à un prestataire pour la pose de la signalétique directionnelle. Les supports existants (mâts, candélabres, etc.) seront utilisés en priorité, lorsque cela est possible. En outre, elle fera appel au Comité départemental de cyclotourisme pour l'entretien et le remplacement des panneaux ainsi que le jalonnement des déviations, le cas échéant.

La priorité du projet de jalonnement de l'itinéraire pour les deux parties est de garantir la sécurité optimale pour l'ensemble des usagers et plus particulièrement les visiteurs (cyclistes et piétons) et riverains.

La présente convention a pour objet de fixer les engagements respectifs et de définir les conditions de gestion par les deux parties, dans le cadre de l'implantation et de la gestion de la signalisation de l'itinéraire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention de gestion d'itinéraire cyclotouristique « Villages et falaises du Pertuis Breton » ;**
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

4 - DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Mme Benarrous

Annexe : Décision 2026/03 - Cession du véhicule, immatriculé 6763 XV 17, affecté aux Services techniques

En application de l'article L.2122-23 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un compte-rendu des décisions prises par le Maire, au titre des pouvoirs que lui a délégués le Conseil municipal, est donné lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Références	Objets	Dates
Décision du Maire n°2026/03	Cession du véhicule, immatriculé 6763 XV 17, affecté aux Services techniques	23/02/2026

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

5 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE : DELEGATION FINANCES

Rapporteur : M. Pain

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

Vu la délibération 2020-15 du 26 mai 2020 par laquelle le conseil municipal accorde et délègue au Maire divers pouvoirs ;

Vu le tableau ci-après présentant les Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations Finances, pour la période du 21 janvier 2026 au 15 février 2026 inclus ;

21/01/2026	VILLE DE LA ROCHELLE	Sortie au musée maritime de la Rochelle dans le cadre des vacances d'hiver (17 et 19 février 2026)	90 €
23/01/2026	10 DOIGTS	Commande de fournitures pour l'ACM (peintures, colle...)	70.09 €
23/01/2026	OGEO	Commande de fournitures pour l'ACM (papiers, feutres, jeux...)	267.75 €
26/01/2026	SAS ABI NOUVELLE	Commande de fournitures pour l'ACM (papiers, feutres, jeux...)	156.88 €
26/01/2026	SONEPAR - COMPTOIR DU SUD-OUEST	Fournitures de petit équipement - 3 interrupteurs mairie et 1 arrêt coup de point pour gymnase	59.92 €
26/01/2026	BMSO-POINT P	Achat de petites fournitures pour le local poubelles des commerçants	76.99 €
26/01/2026	VAMA-DOCKS	Fournitures de petit équipement vis bois et tige filetee pour local poubelle des commerçants	32.12 €
26/01/2026	VAMA DOCKS	Fournitures de petit équipement coffret forets metaux HSS (ref 57206896) pour les ateliers	66 €

26/01/2026	LOXAM Location	Location d'une carotteuse Journée du 19/01/2026	119.77 €
26/01/2026	FOUSSIER	Achat de 10 piles pour serrures électroniques	237.24 €
28/01/2026	IMPERIO	Spectacle dans le cadre de la fête de l'Anse 2026	3 390 €
28/01/2026	BREZAC Artifices	Feu d'artifice dans le cadre de la fête de l'Anse	5 500 €
30/01/2026	SAVOIRPLUS	Commande de fournitures scolaires pour l'école élémentaire	124.69 €
04/02/2026	NICOLAS SALAGNAC	Médaille	57.60 €
04/02/2026	NICOLAS SALAGNAC	Médailles (40 exemplaires)	2 055.60 €
06/02/2026	IPC	Achat d'enduit pour les vestiaires du stade de foot	600 €
06/02/2026	LES MAIRES POUR LA PLANETE	Adhésion 2026 : Les Maires pour la Planète	152 €
06/02/2026	SOFAIR	Achat de fournitures (filtres) pour la révision du véhicule de la police municipale	168.28 €
06/02/2026	SOFAIR	Achat d'une soupape de surpression pour les ateliers	37.90 €
06/02/2026	REXEL France	Achat de petit équipement pour l'ACM : clés alarme incendie, applique murale avec détection et interrupteurs	112.28 €

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

6 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

L'Houmeau, le 3 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc ALGAY

La Secrétaire,

Dorothee BERGER

M. ALGAY Jean-Luc	M. HEMAR Bruno	Mme BENARROUS Idalina	M. CADET Yannick	Mme COUTANCEAU Marie-Christine
M. ESCOBAR Raymond	Mme CROUZEAU Aurélie	Mme DELAUNE Claire	M. CHARBONNIER Raphaël	M. DUHAMEL Stéphane
Mme BERGER Dorothée	Mme SAUVETRE Monique	M. TONAL Gurvan	Mme BRY Valérie	M. PAIN Claude
Mme PEULLEMEULLE Gaëlle	M. BOUILLAUD Jean-Louis	Mme CAYZAC Aurélie	M. JOYEUX Jacki	Mme VILLANOVA Annie
Mme RENAUD Lucette	Mme PERI Danielle	Mme Myleine CAPPE		